



Marie-Aude Poireau  
Présidente d'Empreinte Positive

à Monsieur Christian Galliard de Lavernée  
Préfet de Moselle

Rédange, le 24 février 2011

**Objet :** Perturbation de la migration de la faune dans l'aire de déplacement naturel de Micheville à Rédange.

Monsieur le Préfet,

Par la présente et au nom de l'association Empreinte Positive, je vous fais part de notre grande inquiétude quant l'impact de l'édification d'un double merlon de terre dans l'aire de déplacement naturel de Micheville à Rédange, sur la migration de la faune (notamment les amphibiens).

Micheville dont la richesse faunistique et floristique est maintenant confirmée par les dernières études réalisées en 2010 est situé entre deux zones Natura 2000 luxembourgeoises. Le site fait partie du programme de modernisation des ZNIEFF de la DREAL Lorraine et a été l'objet d'études complémentaires des milieux naturels, de la flore, de la faune et des fonctionnalités écologiques réalisées en 2010 par l'Atelier des territoires sous la responsabilité des maîtres d'ouvrage du projet de liaison routière A30/Belval. Cette étude a révélé et confirmé la présence de corridors et continuités écologiques entre le site et les zones Natura 2000 limitrophes.

Ainsi selon l'étude mentionnée ci-dessus, pour la partie meurthe-et-mosellane du projet routier : *« Les zones au nord-ouest du Diedenstein sont formées d'habitats naturels non anthropisés formant un grand couloir vert jusqu'aux zones protégées luxembourgeoises. Ces zones naturelles, accidentées et non anthropisées forment ainsi un couloir de dispersion exceptionnel pour de nombreuses espèces animales, qui peuvent ainsi rejoindre les habitats de l'aire d'étude depuis les secteurs protégés du Grand Duché du Luxembourg. La Friche de Micheville, l'ancienne carrière à ciel ouvert, les étangs des Sapinières, les versants et vallons du Diedenstein ainsi que la ZNIEFF du Picberg se retrouvent ainsi en relation avec des zones Natura*



2000 de la région de Differdange via les milieux préservés au nord-ouest du Diedenstein. [...] Ainsi la route goudronnée existante forme un couloir de dispersion à grande échelle entre des milieux semblables mais ne faisant actuellement pas l'objet de mesures de protection en France. La carte présentée à la page suivante, présente les grands couloirs de dispersion de la faune, depuis la zone d'étude, vers les espaces Natura 2000 du Luxembourg. » Vous trouverez ci-joint en annexe, la carte représentant les corridors écologiques mentionnés dans l'étude : « Milieux naturels et couloirs de dispersion à grande échelle ».

De nombreuses espèces protégées sont présentes sur le site et étant donné la topographie du terrain, elles n'ont d'autres choix que d'utiliser l'ancien chemin minier qui traverse le site : « Plusieurs zones de reproduction d'amphibiens sont dispersées en périphérie de la route. Ces différents points d'eau sont colonisés suite à une migration pré nuptiale amenant les batraciens depuis leurs zones d'hivernation vers les sites de reproduction. C'est à cette époque qu'on observe de véritables processions de crapauds et de grenouilles en route vers les points d'eau les plus proches. Ce phénomène s'observe à Micheville, les étangs des Sapinières étant le lieu de rendez-vous de centaines de Crapauds communs en provenance des massifs forestiers alentour. La route étant le parcours le moins encombré, elle est devenue une zone de transit privilégiée pour ces animaux. La présence de part et d'autre de la route existante de populations d'Alyte accoucheur prouve la connexion des deux zones en eau, avec l'obligation d'une traversée en amont de l'infrastructure routière. Deux sites de reproduction du Crapaud calamite ont été identifiés à moins de deux kilomètres l'un de l'autre, le premier au sein de l'ancienne carrière à ciel ouvert, le second au nord de la friche de Micheville. Les inventaires ont permis de mettre en évidence la présence d'aires de repos de ce crapaud sous les décombres et autres tas de pierres situés sur la zone. On peut ainsi clairement identifier un corridor de déplacement entre la friche de Micheville et la mare située au nord. La présence d'au moins deux mâles chanteurs autour de la mare de la carrière tend à montrer qu'une connexion existe entre les deux secteurs, cette dernière empruntant forcément la route existante. L'ancienne voie de circulation est également une zone de transit pour de nombreuses espèces d'insectes (orthoptères et papillons), mais également de reptiles. Le fonctionnement en métapopulation des peuplements reptiliens de la zone engendre des échanges d'individus entre les différentes populations réparties au sein d'un secteur donné et provoque une traversée obligatoire de la route goudronnée déjà en place. »



Au niveau de cette ancienne route, un double merlon de terre a été réalisé par l'Établissement public foncier de Lorraine en 2009 afin d'interdire l'accès à ce site privé (illustré par les photos en annexe). Le double merlon représente une réelle entrave à la circulation pour cette faune de par la hauteur de l'ouvrage et son emprise sur le couloir écologique puisqu'il a été réalisé sur toute la largeur de la voie. Les espèces telles que les mammifères (Chevreuil, Renard roux, Sanglier, Écureuil roux, Chat sauvage) et plus particulièrement les amphibiens (Alyte accoucheur, Pélodyte ponctué, Crapaud calamite, Crapaud commun, Grenouille rousse, Grenouille verte, Triton crêté, Triton palmé, etc.) vont être confrontés à cet obstacle.

La période de migration des amphibiens est imminente ; cette contrainte va représenter un obstacle pour la phase de reproduction et d'échange entre les milieux, situation contraire aux dispositions de l'article L-411 du Code de l'environnement et notamment de l'arrêté Amphibien du 19 novembre 2007 : *« Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. »*

Par conséquent nous vous demandons d'intervenir afin qu'un passage soit ouvert dans ce merlon au niveau de l'ancienne route (une ouverture de 2 ou 3 mètres pourrait suffire), tout en garantissant les restrictions d'accès au site, en faisant installer à l'endroit de cette ouverture une barrière ou des blocs de pierres en quinconce (comme cela a déjà été réalisé à certains endroits du site) entravant la circulation des véhicules mais préservant les capacités de déplacement de la faune.

Nous attirons votre attention sur le caractère urgent de cette intervention afin de garantir dans les meilleurs délais la migration des amphibiens. Il est également très important que la réalisation de ces travaux soit inscrite dans le respect des milieux naturels environnants et que la terre à soustraire à ce merlon soit évacuée selon les exigences écologiques.



Souhaitant vivement que vous saurez être sensible aux intérêts que représente ce patrimoine naturel et que vous ferez tout ce qu'il est en votre pouvoir pour le préserver, veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

Marie-Aude Poireau

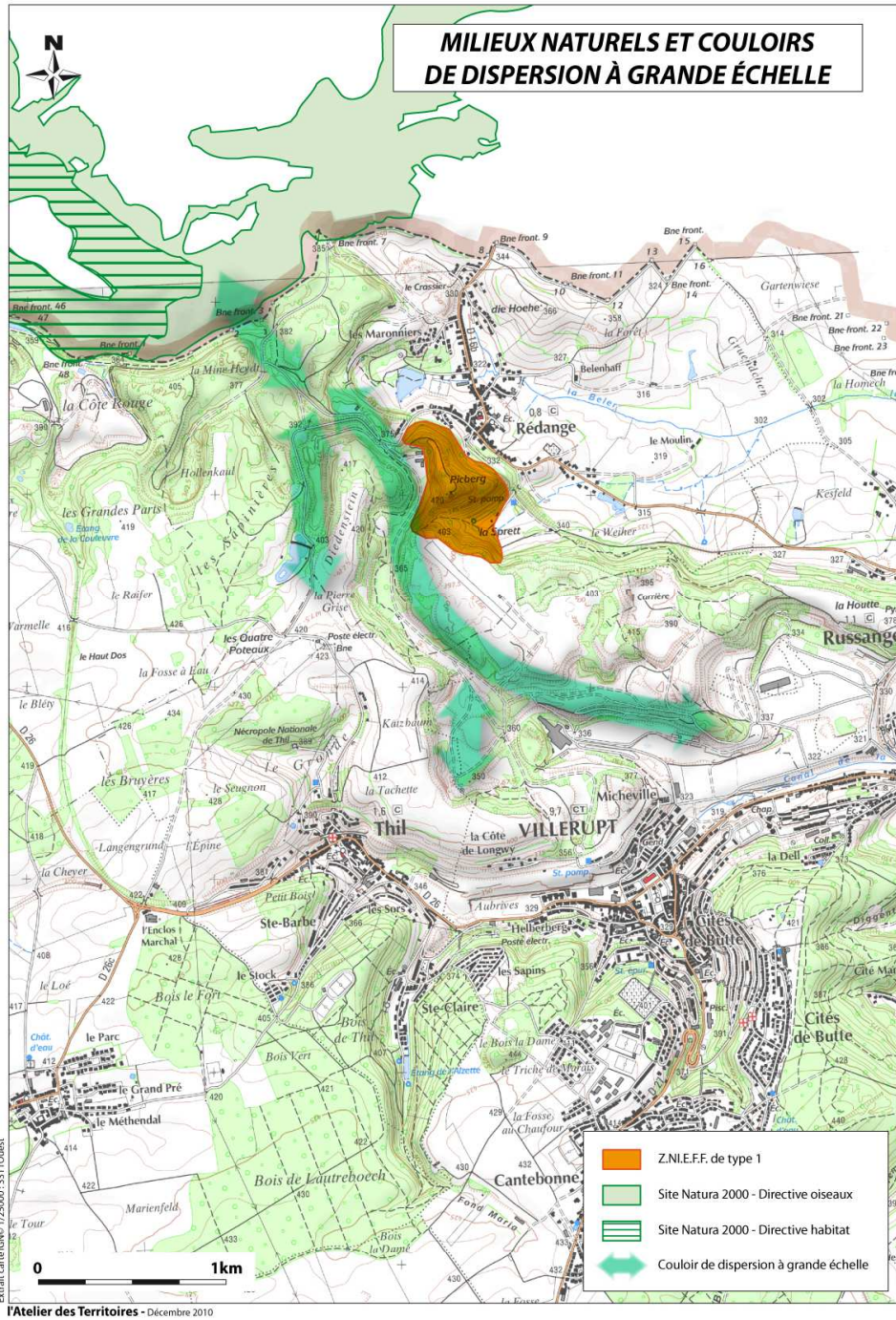
Présidente d'Empreinte Positive

**Copies à :**

Monsieur le président du CSRPN  
Monsieur le chef d'unité territoriale DREAL,  
Service départemental ONCFS  
Monsieur le directeur général de l'EPFL  
Madame la présidente de Mirabel LNE

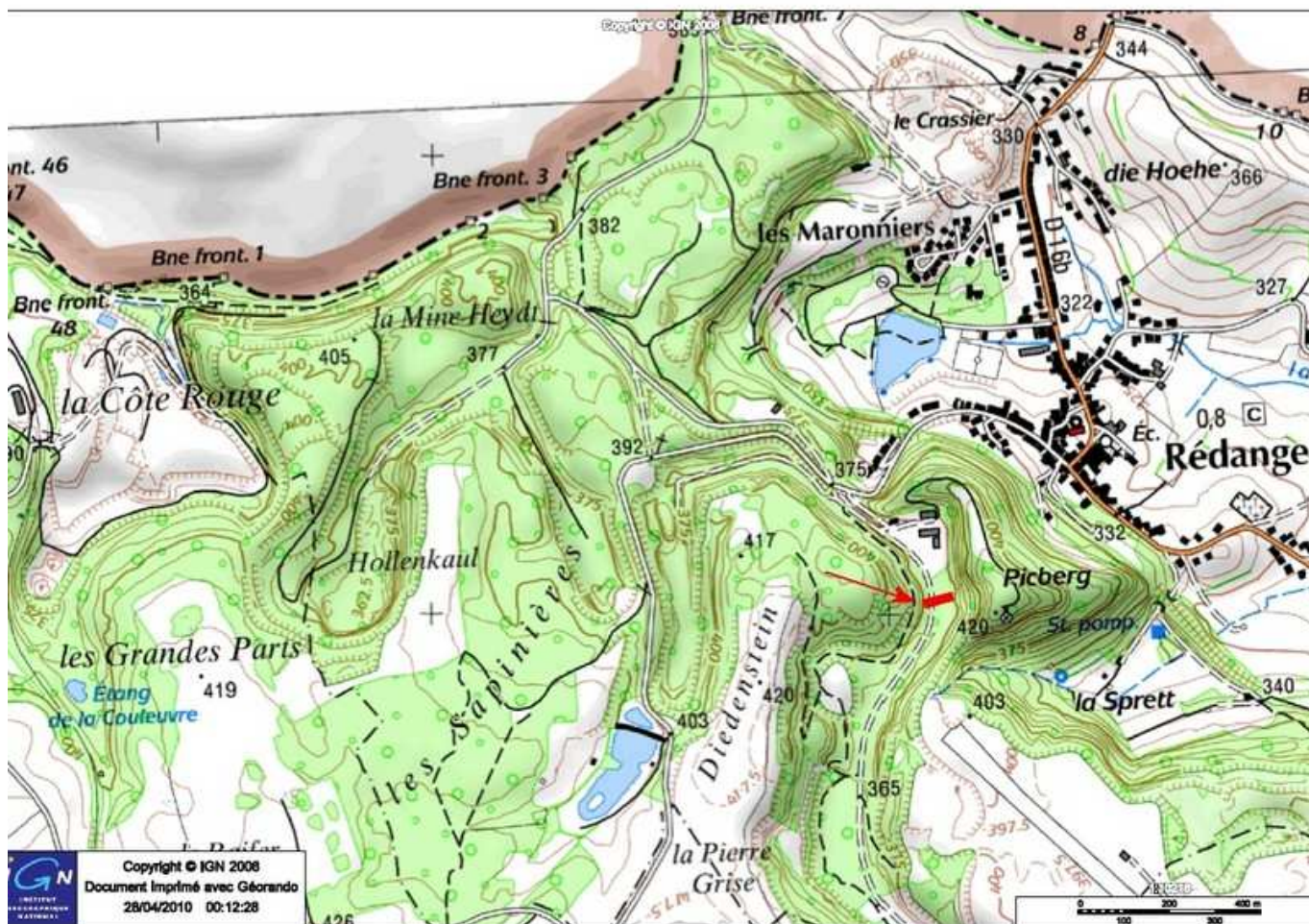


ANNEXES





LOCALISATION DU MERLON (trait rouge à la pointe de la flèche)





Clichés pris en juin 2009

